

Bruxelles, le 3 juin 2022
(OR. fr)

9652/22

AGRI 220
AGRILEG 89
FOOD 38
SAN 324
PHYTOSAN 23
VETER 52
ENV 515
CLIMA 246
CODEX 11
WTO 103
RELEX 712

NOTE

Origine:	la Présidence
Destinataire:	délégations
Objet:	Rapport sur l'application des normes sanitaires et environnementales de l'Union aux produits agricoles et agroalimentaires importés

Les délégations trouveront en annexe une note d'information préparée par la Présidence en vue de l'échange de vues sur le rapport de la Commission relatif à l'application des normes sanitaires et environnementales de l'Union aux produits agricoles et agroalimentaires importés, prévu lors de la session du Conseil « Agriculture et Pêche » du 13 juin 2022.

Le 21 février 2022, le Conseil « Agriculture et Pêche » a eu un échange de vues sur la question du renforcement de la cohérence entre le Pacte Vert, la politique agricole commune (PAC) et la politique commerciale pour soutenir la transition vers des systèmes alimentaires durables¹. Cet échange s’inscrivait à la suite du débat intervenu à l’occasion de l’accord sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), qui avait été assorti d’une déclaration commune du Conseil et du Parlement européen invitant la Commission à présenter avant juin 2022 un rapport relatif à l’application des normes sanitaires et environnementales de l’Union aux produits agricoles et agro-alimentaires importés². Le 11 mars 2022, la Présidence a rappelé par lettre³ à la Commission les principaux résultats de l’échange de vues du Conseil, en soulignant la nécessité de prévenir les effets négatifs non intentionnels de la transition vers des systèmes alimentaires durables et le besoin de réfléchir aux moyens d’éviter que le relèvement des exigences sanitaires et environnementales applicables à l’agriculture européenne ne se traduise pas par une diminution de sa capacité de production.

Le 3 juin 2022, la Commission a publié le rapport sus-mentionné relatif à l’application des normes sanitaires et environnementales de l’Union aux produits agricoles et agro-alimentaires importés⁴, répondant ainsi à l’invitation commune que le Conseil et le Parlement européen lui avaient adressée en juillet 2021.

Afin de structurer le débat sur le rapport de la Commission, la Présidence propose que les Ministres abordent les questions suivantes :

1 5887/22.
2 10991/21 ADD1.
3 7312/22.
4 9651/22.

- 1) *Dans le contexte de la nécessaire transition vers des systèmes alimentaires durables, le rapport conclut qu'il est possible d'étendre certaines normes de production de l'UE aux produits importés, dans le respect des règles de l'OMC. D'après vous, sur quels domaines spécifiques (santé, environnement, bien-être animal) les priorités devraient elles porter, et quels leviers spécifiques (multilatéral, bilatéral, mesures autonomes...) vous semblent les plus appropriés ?*
- 2) *Un suivi des actions en cours et prévues vous semblerait-il utile et, le cas échéant, sous quelle forme ?*
-